



SITES NATURA 2000

« MARGUAREIS-LA BRIGUE-FONTAN-SAORGE »

ET « LA BENDOLA »



LETTRE D'INFORMATION N° 1 – ÉDITION 2015



“ Après plusieurs années d’élaboration du document d’objectifs, les sites s’étendant de la vallée de la Bendola jusqu’au massif du Marguareis vont entrer dans leur phase d’animation. L’animateur accompagne les acteurs locaux pour favoriser un développement harmonieux de leur territoire et valoriser la richesse d’un patrimoine unique. Propriétaires, exploitants ou utilisateurs sont ainsi invités à participer à la bonne gestion des sites, l’objectif étant de préserver la biodiversité tout en soutenant les activités humaines locales, dans une logique de développement durable. Depuis plusieurs années, nous menons cette démarche en concertation avec l’ensemble des acteurs du territoire, pour une meilleure implication de tous dans la préservation de notre patrimoine naturel, culturel et historique. Il est temps de passer à l’action. ”



**Brigitte BRESCH et Daniel ALBERTI, Présidents des Comités de pilotage
Maires de Saorge et La Brigue**



QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Natura 2000 est un **réseau européen d'espaces naturels protégés** terrestres et marins représentatifs de la biodiversité européenne. Il s'agit du **plus vaste réseau de sites naturels au monde**. Son objectif principal est d'assurer la survie à long terme des habitats et des espèces les plus rares et les plus menacés d'Europe et de « **mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité** ».

La France a opté pour une **démarche volontaire et contractuelle** de gestion. Pour cela, un document d'objectifs (DOCOB) est élaboré pour chaque site désigné. Il s'agit d'un **document stratégique de gestion** du site **rédigé par l'opérateur en lien avec les acteurs locaux** afin de tenir compte des spécificités, des exigences économiques, sociales et culturelles locales. Il définit des mesures de conservation des habitats et des espèces.

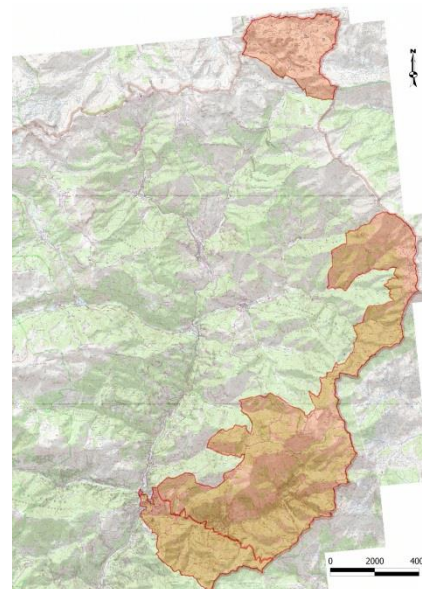
L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une logique de développement durable.



LES SITES MARGUAREIS ET BENDOLA

Situés à l'extrême Est du département des Alpes-Maritimes, sur les communes de La Brigue, Fontan et Saorge, en rive gauche de la Roya ces deux sites possèdent de **forts contrastes et une importante biodiversité**. Les 7372 ha s'étendent des pelouses alpines aux forêts méditerranéennes du fait d'importantes différences d'altitudes. Ainsi, 2203m séparent la pointe Marguareis (2650m) du fond de la Bendola (447m). La partie Nord est remarquable par son **plateau karstique du Marguareis** reconnu pour ses nombreuses cavités notamment. Sa partie Sud est caractérisée par la **sauvage et préservée vallée de la Bendola** dont son cours est un canyon encaissé connu pour sa succession de cascades et de vasques aux eaux limpides.

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) a été assurée par le Syndicat mixte du SCOT de la Riviera française et de la Roya pour le compte de l'Etat et de l'Europe. Toutes les pièces de ce document ont été validées courant 2013, lors des **réunions du Comité de pilotage (COFIL)**. Les **DOCOB** sont disponibles sur demande et consultables en mairie. Le COFIL est une instance de gouvernance et de **concertation locale** qui permettra de dresser le bilan des actions menées lors de la **phase d'animation** en se réunissant chaque année.



Périmètre des deux sites Natura 2000



LA PHASE D'ANIMATION

L'animation a été lancée en 2014 pour une durée de 3 ans et a été confiée à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF). Les **mesures de gestion** inscrites dans le DOCOB sont ainsi mises en œuvre de manière concrète, notamment par la signature de **contrats Natura 2000** (contrats agricoles, contrats forestiers...), la **sensibilisation** du public, etc. Cette phase d'animation permet à chacun de s'engager dans la démarche Natura 2000 en choisissant son niveau d'implication. La **démarche contractuelle et volontaire** développée à l'échelle nationale prend ainsi tout son sens.

ELABORATION DES DOCOB

13 novembre 2008 au 28 mars 2013 pour la
Bendola et au 25 octobre 2013 pour
Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge

PHASE D'ANIMATION

depuis le 1 janvier 2014 pour 3 ans
renouvelables



UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL

Les sites de la Bendola et Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge possèdent des habitats naturels, une flore et une faune exceptionnels.

Sur plus de **100 habitats naturels** identifiés sur ces sites, il existe 29 habitats d'intérêt communautaire et 9 habitats prioritaires. A noter l'exceptionnelle concentration et diversité d'espèces d'**orchidées** en basse Bendola. La richesse des **pavements calcaires** du Marguareis est également remarquable.



Massif du Marguareis

Près de **130 espèces végétales** sont présentes sur les sites. Parmi les plus remarquables, nous pouvons citer la gentiane de Ligurie, espèce endémique des Alpes sud-occidentales, la buxbaumie verte et l'ancolie de Bertoloni. Deux nouvelles espèces pour la France ont été découvertes. Des **espèces très rares** sont également présentes.



Ruscus hypoglossum



Gentiane de Ligurie



Buxbaumie verte

La faune est tout aussi **remarquable**. En effet, sont présentes : 25 espèces de mammifères (hors chauves-souris), de 19 espèces de chauves-souris, de 18 espèces de reptiles et d'amphibiens, 4 espèces de poisson, de 28 d'insectes, ainsi qu'une grande diversité d'oiseaux, d'arachnides et de mollusques.



Spéléropès de strinati



Murin à oreilles échanquées



Pique prune



ENRAYER L'ENFRICHEMENT : UN DÉFI POUR LA BIODIVERSITÉ



Pelouse à orchidées

L'abandon progressif des activités agricoles contribue au **développement de friches** sur les anciennes prairies pâturées et les anciennes terrasses cultivées. A terme, ces friches évoluent vers un milieu forestier, ce qui **modifie de manière flagrante le paysage** mais a aussi **un impact sur la diversité de la faune et la flore**. En effet, si les forêts regorgent de richesses écologiques (surtout les plus anciennes), les milieux ouverts sont également très riches et un grand nombre d'espèces animales et végétales en sont dépendantes. Ainsi, il est

important de **maintenir et d'encourager les activités agro-pastorales maîtrisées**, aussi bien pour l'intérêt écologique que pour le patrimoine culturel, historique et paysager. Pour cela, plusieurs mesures et contrats peuvent être mis en place avec les personnes intéressées. La priorité sera axée sur **les pelouses à orchidées de Saorge** dont la richesse est exceptionnelle.



COMMENT S'ENGAGER DANS NATURA 2000 ?

Tout le monde peut s'engager dans la démarche Natura 2000 en choisissant son niveau d'implication, notamment à travers la Charte ou les contrats Natura 2000. Il s'agit dans tous les cas d'une démarche volontaire, de la part des propriétaires et des usagers des terrains inclus dans la zone Natura 2000.

- **Les contrats Natura 2000** : ces **mesures contractuelles** permettent d'assurer la gestion des milieux naturels en associant l'Etat avec les acteurs publics et privés du territoire. Les contrats financent les travaux nécessaires à la **préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000**. Ils définissent les engagements réciproques et les modalités de mise en œuvre qui doivent être conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs. Il existe plusieurs types de contrats, accessibles à toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels. L'engagement se fait à la parcelle pour une durée de 5 ans.
- **La Charte Natura 2000** : elle est adaptée à chaque site et validée avec le DOCOB. Elle constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière, et chacun peut y adhérer. Elle a pour but de valoriser les usages respectueux des milieux naturels et des espèces Natura 2000. C'est en quelque sorte un **guide des bonnes pratiques**. Elle contient une série de **recommandations** et d'**engagements** qui concerne les grands types de milieux naturels et les principales activités du territoire concerné. Le signataire peut s'engager à respecter tout la charte ou seulement la partie qui le concerne pour une durée de 5 ans.

En cas de projet (aménagement, manifestation, document de planification), la réalisation d'une **évaluation des incidences Natura 2000** est à prévoir. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.



LES BONNES PRATIQUES, C'EST AUTOMATIQUE !

- J'emprunte les sentiers balisés pour éviter de piétiner la végétation
- Je ne cueille ni ne détruit les espèces végétales protégées, je respecte la faune et la flore sauvage
- Je ne pratique pas d'activités motorisées hors des pistes prévues à cet effet, conformément à la réglementation et respecte les limitations de vitesse
- Je reste discret et tiens mon chien en laisse pour ne pas perturber les troupeaux et la faune sauvage
- Je respecte la propreté des lieux et ramasse mes déchets, je ne jette pas de mégots de cigarettes pour éviter les risques d'incendie
- J'évite de pénétrer dans des bâtis à l'abandon pour ne pas déranger la faune éventuellement présente
- J'informe la structure animatrice des actions susceptibles de perturber le milieu et de l'observation d'espèces rares ou inhabituelles

CONTACT

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
16 rue Villarey - 06500 Menton
04 92 41 80 30 - 04 92 41 80 49
NATURA2000@carf.fr
www.riviera-française.2000.fr

Pour toute question, information complémentaire ou mise à disposition de documents, n'hésitez pas à nous contacter.

